

Les pénitenciers

M. Robinson (Burnaby): Je vous remercie monsieur l'Orateur. J'aimerais que le député me donne un éclaircissement. Il y a un an, dans cette enceinte, le Parti libéral a appuyé une motion libellée exactement de la même façon que celle que je présente aujourd'hui. J'aimerais donc que le député me dise si le Parti libéral approuve toujours la motion en question ou s'il a changé d'opinion à son sujet?

M. Weatherhead: J'ai parlé en mon nom personnel au cours du débat et n'ai reçu aucune instruction du gouvernement à ce sujet.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Burnaby (M. Robinson) d'avoir proposé aujourd'hui la motion suivante:

Qu'un sous-comité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit établi pour surveiller les progrès réalisés par le gouvernement en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations du sous-comité parlementaire de 1977 sur le régime des institutions pénitentiaires et effectuer les enquêtes et tous les voyages nécessaires.

On pourrait s'étendre longuement sur cette question, monsieur l'Orateur. Mon collègue de Bow River (M. Taylor) veut dire quelques mots sur cette motion, car sa circonscription abrite l'un des pénitenciers fédéraux. J'ai écouté avec intérêt le député de Burnaby qui a expliqué, dans un exposé fort brillant, pourquoi il nous faut appuyer cette motion. Je tiens à dire que je suis en faveur de la motion. Le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) nous a donné une excellente vue d'ensemble de notre système pénal, mais il m'a déçu car à mon avis, il n'a pas réellement traité de la motion elle-même. Je crois qu'il n'a pas du tout abordé la question de savoir s'il faut ou non constituer le comité. Il a refusé de dire s'il était pour ou contre la motion lorsque le député de Burnaby le lui a demandé.

Je suis d'accord avec ce dernier. Il m'a déçu à un seul sujet. Il a commencé par faire un historique très intéressant de l'évolution de ce sous-comité spécial connu sous le nom de comité MacGuigan. Malheureusement, il n'a pas parlé de la toute première raison pour laquelle ce sous-comité a été établi. Peut-être devrais-je l'en excuser puisqu'il n'était pas encore député à l'époque.

● (1640)

Ce sous-comité a vu le jour sur l'initiative des députés du parti progressiste conservateur qui ont décidé en caucus, en 1976-1977, de confier l'étude de ce problème à un comité. Nous connaissions le problème, même si le gouvernement de l'époque ne le connaissait pas. Nous avons créé un comité, choisi le personnel, commencé à établir un programme puis le gouvernement a eu vent de la chose. Apparemment, il pensait qu'il vaudrait mieux constituer un comité parlementaire et a donc entamé des négociations en ce sens avec tous les partis de la Chambre. Il en est résulté un comité représentant les quatre partis de la Chambre de l'époque et comptant au total 13 députés. Sept des membres du comité représentaient le gouvernement, et cinq d'entre eux sont encore parmi nous aujourd'hui. Deux d'entre eux sont maintenant ministres de la Couronne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) était président du sous-comité et le président du Conseil privé (M. Pinard), vice-président. Deux des députés

ministériels sont aujourd'hui secrétaires parlementaires et l'un d'entre eux vient juste de renoncer au poste de secrétaire parlementaire. Cela vous donnera une idée de l'importance de la représentation gouvernementale à ce comité.

Comme le député de Burnaby (M. Robinson) l'a signalé, il y a à peine un an tous les députés étaient favorables à la mise en application de la recommandation n° 65 du rapport du sous-comité, qui proposait le renvoi permanent du sujet à un comité parlementaire. Or, pour une raison inconnue, ces quatre personnes assez haut placées du côté du gouvernement semblent devenir impotentes lors qu'il s'agit de faire quelque chose à ce sujet.

Je ne puis croire que le solliciteur général (M. Kaplan), qui a pris la responsabilité de nous refuser de reformer ce sous-comité, y soit opposé personnellement. Je l'ai interrogé au comité et je suis convaincu, après avoir vu ce qui se passe et connaissant la situation dans les services correctionnels du Canada, qu'il a été dupé par ses fonctionnaires. Je pense qu'ils lui ont donné de mauvais conseils en lui disant qu'il ne fallait en aucun cas reconstituer ce comité. Tout nous porte à croire que cela s'est passé ainsi. Depuis le jour où le comité a commencé ses audiences, nous avons vu les efforts déployés par les représentants des Services correctionnels du Canada pour faire obstacle à certaines mesures que le comité jugeait progressistes.

Le 14 octobre dernier, j'ai posé à la Chambre quelques questions au solliciteur général. Ma deuxième question portait précisément sur la mise en œuvre de la recommandation n° 65 du rapport. Permettez-moi de la consigner au compte-rendu pour montrer exactement ce que nous voulons dire. Il s'agissait de la dernière recommandation du sous-comité, la voici:

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques doit recevoir un Ordre de renvoi permanent couvrant les 30^e et 31^e législatures afin de contrôler la mise en œuvre des recommandations du présent rapport dans le contexte plus général du système de justice criminelle.

Cela est tiré du rapport d'avancement des travaux de mai 1980 diffusé par le cabinet du solliciteur général. Le sous-comité avait adopté cette recommandation à l'unanimité. J'avais certaines réserves quant à l'opportunité que la 30^e législature prenne des engagements pour la 31^e législature au sujet d'une chose pareille, mais je souscrivais néanmoins au principe sous-jacent à la recommandation. C'est pour cette raison que le 14 octobre 1980, comme on peut le voir à la page 3626 du *hansard*, j'ai posé au solliciteur général une question qui faisait suite à la prise d'otages à la prison de Dorchester. Voici ma question:

Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au solliciteur général. Si le ministre avait lu le rapport, il saurait que le comité s'est occupé de la question de la comptabilité et de la responsabilité de cet organisme. Étant donné que le ministre a refusé de faire une enquête publique pour étudier l'affaire de la prison de Dorchester et qu'il a refusé de mettre en œuvre tout le rapport du sous-comité—en dépit des recommandations dudit comité—a-t-il désormais l'intention de mettre en œuvre l'esprit de la recommandation n° 65 du rapport en renvoyant l'objet de la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

Voici la réponse:

Quant à savoir si oui ou non j'ai lu le rapport, madame le Président, je dirai au député que j'ai fait partie du comité, que j'ai collaboré à recueillir les données et à préparer le rapport.